

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 octobre 2019

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, S. ROUVIERE adjoints, C. RIBIERE, M. ACCABAT, C. BERNOIN, J. DELARBRE, M. BLANCHARD, O. FONTVIEILLE, M. TEISSIERE, conseillers municipaux.

Absents excusés : C. COMBE, V. PICARD, T. MOLENDI

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

MODIFICATION DES PLAFONDS DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Le maire explique à l'assemblée, qu'afin de permettre l'attribution de la prime de fin d'année aux agents de la commune, il est nécessaire de modifier les plafonds du complément indemnitaire annuel (C.I.A.).

Chaque cadre d'emploi repris ci-après est reparti en groupe de fonction auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

		Niveau de responsabilité	Plafond CIA annuel par agent	Plafond Etat
Catégorie B	Groupe 1	Responsabilité d'une direction ou d'un service, fonctions de coordination ou de pilotage	Proposition de 1050 à 1200	6390
Catégorie C	Groupe 2	Sujétions particulières	De 600 à 800	1200
	Groupe 1	Emploi nécessitant une qualification ou une expertise particulière	De 700 à 900	1260

Il demande au Conseil Municipal d'approuver la modification des plafonds du complément indemnitaire annuel comme proposé ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier les comptes suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		41,00 €
CHAP. 67 : Charges exceptionnelles		41,00 €
D 60632 : Fourniture de petit équipement	41,00 €	
CHAP. 011 : Charges à caractère général	41,00 €	
D 2031 : Frais d'études		260,00 €

CHAP. 20 : Immobilisations incorporelles		260,00 €
D 2313 : Immobilisations en cours - constructions	260,00 €	
CHAP. 23 : Immobilisations en cours	260,00 €	

Il précise que la somme de 41 euros correspond à un trop perçu de la part du CIGEAC sur l'arrêt maladie de l'agent d'entretien en 2018, et que la somme de 260,00 euros est une prévision dans l'hypothèse où la réalisation du PCS et du DICRIM interviendrait avant le vote du budget 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

TAXE D'AMENAGEMENT

Comme chaque année, le maire demande au Conseil Municipal de reconduire le taux de la taxe d'aménagement avant le 30 novembre de l'année en cours :

- Institution du taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal
- Exonération à hauteur de 50 % des premiers 100 m² des constructions à usage d'habitation principale financées à l'aide du prêt à taux zéro (PTZ+).

Après en avoir discuté, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du taux à 5 % et l'exonération à hauteur de 50 % des premiers 100 m² des constructions à usage d'habitation principale financées à l'aide du prêt à taux zéro.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le maire et le Président du SIRPVT expliquent à l'assemblée que l'adjoint administratif nommée au poste de secrétaire administrative du syndicat des écoles (SIRPVT) est actuellement en arrêt maladie, et considérant le besoin et l'urgence à son remplacement temporaire, ils proposent au Conseil Municipal de mettre à disposition à temps partagé l'agent occupant le poste de secrétaire de mairie pendant la durée de l'arrêt maladie (temps de travail : 2 heures hebdomadaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette mise à disposition et autorise le maire à signer la convention avec le SIRPVT.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vente de coupe de bois :**

La parcelle n° 22 mise en vente lors de la vente publique du 02 octobre a été vendue 2890 euros.

- **Travaux de voirie programme 2019**

La première réunion de chantier est prévue le vendredi 25 octobre 2019 avec un démarrage des travaux prévu le 04 novembre 2019. Il est convenu de commencer par les rues autour de la place des Platanes.